



**CONSEIL COMMUNAL DE
SAINT-PREX
COMMISSION DES FINANCES**

Saint-Prex, le 27 septembre 2026
Au Conseil communal de Saint-Prex

Rapport de la Commission des finances sur le préavis no 12/08.2026 Demande d'un crédit de CHF 233'000.- pour financer le remplacement de deux véhicules destinés au Service de l'environnement et des espaces publics (SEEP)

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie le 1er septembre 2026 pour examiner le préavis mentionné ci-dessus. Elle a reçu Monsieur Stéphane Porzi, syndic, Monsieur Anthony Hennard, vice-syndic en charge des finances, et Monsieur Jean-Yves Thévoz, boursier communal, qui ont répondu à ses questions, ce dont nous les remercions. Son examen a porté sur les aspects financiers de la demande, les questions techniques et organisationnelles relevant de la commission ad hoc chargée du même objet. La Commission siégeait au complet et était composée de :

Madame	Sylvie Fuchs, vice-présidente
Messieurs	Lionel Blanc
	Steve Bugnon
	Alexis Charbonney
	Yves Chevillat
	Philip Dupuis
	Marc Hauswirth, président

La Municipalité sollicite un crédit de CHF 233'000.- TTC, soit CHF 215'540.- hors taxes, pour remplacer deux véhicules du Service de l'environnement et des espaces publics : le véhicule tout-terrain REFORM 880 S par un véhicule utilitaire électrique IVECO E-Daily de 7,5 tonnes équipé d'un système multilift à bras (CHF 115'000.- HT), et le tracteur NEW HOLLAND TL 90 par un tracteur NEW HOLLAND T.4.80 FS (CHF 77'705.- HT) complété d'une lame à neige (CHF 5'920.- HT) et d'une saleuse (CHF 15'800.- HT). La dépense sera amortie sur dix ans, à raison de CHF 23'300.- par an.

La Commission des finances a examiné le devis, le mode de financement et l'incidence de la dépense sur les comptes. Au vu de la situation du bilan au 31 décembre 2025 — une fortune nette de CHF 16,1 millions et un taux d'endettement net négatif — et de la charge d'amortissement annuelle de CHF 23'300.-, qui représente moins de 0,2 % des charges de personnel et de biens et services du budget communal, la Commission confirme que la Commune peut se permettre cet investissement sans que sa situation financière n'en soit affectée.

Mise en concurrence

Pour le tracteur, sept entreprises locales de mécanique agricole ont été sollicitées et un comparatif des offres a été établi. Pour le véhicule électrique, deux solutions ont été étudiées. D'un montant de CHF 115'000.- hors taxes, ce lot se situe sous le seuil de CHF 150'000.- hors taxes applicable aux marchés de fournitures : la procédure de gré à gré était donc admissible.

Pour de futurs achats d'un montant comparable, la Commission des finances encourage la Municipalité à solliciter, dans la mesure du possible, au moins trois offres, même en procédure de gré à gré, et à indiquer dans ses préavis la procédure retenue ainsi que les critères d'adjudication.

Conséquences financières

Dépense d'investissement de CHF 233'000.- TTC, financée par les recettes courantes de la bourse communale ou par emprunt, amortie sur une période de dix ans dès le 1er janvier qui suit le début de l'utilisation, par un montant annuel de CHF 23'300.-, le solde la dernière année.

Conclusion

La Commission des finances approuve, à l'unanimité des membres présents, les aspects financiers de ce préavis et vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, sous réserve des conclusions de la commission ad hoc chargée de l'examen des autres aspects de cet objet, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- vu le préavis municipal no 12/08.2026
- entendu les rapports des commissions chargées de l'étudier
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à remplacer deux véhicules destinés au Service de l'environnement et des espaces publics (SEEP) ;
2. de lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme totale de CHF 233'000.00 ;
3. d'admettre que cette dépense soit financée par les recettes courantes de la bourse communale ou par emprunt.

Pour la Commission des Finances,



Marc Hauswirth